



COMPTE-RENDU

Assemblée Générale Ordinaire du 28/05/2021 à 18h00

Bilan saison 2019/2020

Présent(e)s à la tribune :

- Madame Isabelle POURGINE, Présidente de la MJC de Lézignan-Corbières,
- Madame Valérie DUMONTET, Vice-Présidente du Conseil Départemental
- Monsieur Gérard FORCADA, Maire de Lézignan-Corbières,
- Monsieur Guy VIDAL, Commissaire aux Comptes
- Monsieur Julien SANS, Directeur de la MJC de Lézignan-Corbières,
- Monsieur Jean PÉRILLOU, Trésorier de la MJC de Lézignan-Corbières,
- Madame Delphine PAUBLANT, Secrétaire Générale de la MJC,

La séance est ouverte par la Présidente, Isabelle POURGINE à 18h15.

La Présidente excuse Marc AUZEVILLE, Président et Daniel JEAN-PIERRE, Directeur de la FRMJC d'Occitanie Méditerranée retenus à Toulouse pour la préparation de l'AG de la Fédération qui se tient le lendemain.

En raison de la crise sanitaire et des restrictions liées au couvre-feu encore en vigueur, le format de cette Assemblée Générale est particulier puisqu'elle se déroule à la fois en distanciel pour les adhérents (diffusion en direct sur le site internet et la page facebook de l'association) et en présentiel pour les administrateurs et les partenaires.

Par ailleurs elle se tient en dehors de la période légale habituelle (dans les six mois de la clôture comptable) et les votes ont été réalisés en amont de la réunion à l'accueil de la MJC. Toutes ces dérogations par rapport à nos obligations statutaires sont permises grâce à une ordonnance du Gouvernement car nous sommes encore en période d'état d'urgence sanitaire.

Chaque participant s'est vu remettre le dossier complet contenant les rapports et bilans, téléchargeable sur le site internet de la MJC en recopiant le lien suivant : <http://www.mjc-lezignan-corbieres.com/downloads>).

Delphine PAUBLANT, Secrétaire Générale assurera la fonction de secrétaire de séance.

1 / Rapport Moral et d'Orientation :

La Présidente de la MJC, invite Anne-Marie FAGNONI et Claire VALETTE, administratrices à la rejoindre afin de lire le rapport moral et d'orientation à trois voix :

Depuis la création de la MJC, en 1946, notre Assemblée Générale est habituellement un moment très particulier de rencontre et d'échange.

Malheureusement cette année c'est une configuration bien spéciale qui vous est proposée. En effet, la pandémie de la COVID19 et les restrictions qui en découlent nous imposent une nouvelle fois de changer nos habitudes.

Nous aurions tellement préféré vous recevoir dans notre belle MJC !

Mais c'est sous ce format numérique que nous sommes obligés de tenir cette séance.

Notre plus grand souhait pour la rentrée 2021 serait de voir cette situation sanitaire s'améliorer afin que nous puissions, en toute sécurité, retrouver nos activités, nos animations et nos ami.e.s afin de renouer le lien social qui nous manque tant. La montée en puissance de la vaccination nous laisse espérer ces jours meilleurs mais il nous faudra encore rester vigilants pendant de nombreux mois.

D'emblée, je souhaiterais saluer et mettre en avant le travail et le sérieux de toute l'équipe des professionnel.le.s qui, depuis le début de cette période si compliquée, a su au quotidien, s'adapter aux différentes décisions gouvernementales, préfectorales ou locales mais surtout garder la motivation pour travailler sur des projets d'envergure qui nous permettront, dès que possible, de découvrir de nouvelles expériences et de retrouver la joie.

Une année compliquée ...

Je voudrais d'abord débiter ce rapport moral en rendant hommage aux personnalités qui nous ont quittés récemment. En premier lieu nous pensons à Robert SANS, Président de la MJC en 1982 et 1983, ancien Maire-adjoint de Pierre TOURNIER et responsable pendant de très nombreuses années du club d'athlétisme de la MJC, la JSL. Aussi bien au collège Anglade, où il enseignait, que sur les pistes de la Rouminguière, nombreuses sont les générations de lézignanaises et lézignanais à avoir apprécié ses qualités humaines.

Nos pensées vont également à Guy FABRE, une grande figure de la vie locale, qui a été administrateur de notre association dans les années 70. Il y a trois ans, il avait choisi de confier à la MJC la continuité de son ATHLÉTIC CLUB en nous cédant les locaux dont il était le propriétaire. Nous poursuivons dans le même esprit et les mêmes valeurs le chemin tracé ... un hommage lui sera rendu lors de l'inauguration du site.

L'objectif annoncé de la saison 2019/2020 était de poursuivre notre développement par le biais notamment du projet associatif adopté l'année précédente et dont les actions allaient nous permettre de créer de nouveaux modes d'intervention ou de nouvelles animations.

Sur le plan culturel cela fut bien parti : Écoute, tolérance, pacifisme, humanisme... autant de valeurs portées par l'œuvre d'Antoine de Saint-Exupéry.

Édité en 1946, année de naissance de la MJC, le conte philosophique du Petit prince traverse les générations.

A l'automne 2019, notre association a fédéré une palette de partenaires dans une aventure qui a mêlé danse, chant, théâtre, vidéo, musique et conte. 110 jeunes de 11 à 20 ans, issus de tous les établissements scolaires de Lézignan et de la MJC ont embarqué dans une création artistique «Lo Princillon» (Petit Prince en Occitan). À leurs côtés, 4 artistes internationaux du Burkina Faso ont donné le tempo lors de deux semaines en résidence artistique.

En janvier 2020, l'équipe professionnelle de la MJC s'est vue renforcée avec l'arrivée de Catherine CLAUSTRE au poste d'adjointe de direction.

Ces dernières années notre MJC avait connu une progression fulgurante d'adhérents et parallèlement avait également vu son budget annuel dépasser le million d'euros. De nouveaux services ont été créés ou repris par l'association comme l'animation des centres de loisirs pour le compte de la Commune et de l'Intercommunalité, ainsi que le restaurant associatif ou le rachat de la salle de sport.

Pour répondre au développement de l'association et à la création ou l'absorption de ces services, et pour permettre le fonctionnement d'un Centre International de Séjour rénové, le nombre de salariés est passé d'une vingtaine il y a dix ans à une trentaine aujourd'hui.

En qualité de Chef du Personnel, cela demandait à notre Directeur, Julien SANS, de dégager la quasi-totalité de son temps de travail sur la gestion indispensable des ressources humaines (plannings, paie, évaluation, suivi du temps de travail, accompagnement, formation, recrutements ...) ne lui permettant plus d'être autant sur le terrain ou sur la partie animation comme auparavant. La MJC ayant franchi un seuil historique, la création de ce poste d'adjoint devenait indispensable, pour une meilleure efficacité et un plein développement.

Catherine CLAUSTRE a pour mission principale d'animer le projet associatif et de développer l'action sociale de l'association.

Notre binôme de direction s'est mis à la tâche immédiatement en répondant à de nouveaux appels à projets dont certains vous avaient été présentés lors de notre dernière Assemblée Générale le 29 février 2020.

Ce jour-là, devant une assistance nombreuse, nous étions toutes et tous loin d'imaginer que notre pays allait être complètement arrêté quinze jours après. La crise de la COVID19 a commencé plus tôt à Lézignan-Corbières que sur le plan national. La MJC a vite été impactée, nous avons arrêté les activités pour les enfants de la maternelle et du primaire dès le 9 mars 2020, avant de toutes les suspendre le 11 mars, puis de fermer totalement la structure au public le 15 mars, y compris le Centre International de Séjour, nos accueils de loisirs ou encore la salle de sports. Suite au confinement national décidé le 17 mars, le Bureau de l'association s'est réuni à plusieurs reprises en visioconférence, et a dû prendre des décisions concernant les activités et la survie économique de la structure.

L'une des actions essentielles fut d'essayer de continuer à tenir les adhérents au courant, ainsi que de leur proposer des activités à faire à la maison.

Après la mise en ligne de liens numériques vers de la pratique sportive et des contes sur notre site internet, une rubrique « Confinons ensemble » a vu le jour début avril pour nourrir et animer les journées.

Garder le contact avec nos adhérents en restant dans nos valeurs d'Éducation Populaire, et maintenir le lien entre les responsables de sections et de clubs et leurs adhérents, nous a semblé essentiel en cette période de confinement strict. Chacun a pu proposer défis sportifs, cérébraux ou artistiques, loisirs créatifs, évasion virtuelle et informations variées. Bénévoles, membres du personnel et adhérents ont bien joué le jeu. Chaque article a été lu en moyenne 150 fois, jusqu'à 600 fois, grâce en partie à une publication quotidienne sur les réseaux sociaux permettant l'interaction.

Ce premier confinement a également vu l'instauration d'une cellule bénévole de fabrication de masques, denrées si rares à ce moment-là. Nous avons donc partagé une marche à suivre simple, selon les normes AFNOR, afin que tous ceux qui le souhaitaient puissent s'approprier la fabrication de cet accessoire : le masque altruiste. Pour tous les autres, récalcitrants à l'enfilage des aiguilles et au bobinage de canettes, une équipe de bénévoles s'est activée pour coudre des dizaines de pièces à partir de kits fournis par la MJC, qui ont permis de rassembler plus de 200 masques offerts ensuite. La solidarité, le partage, l'attention portée à l'autre, une fois de plus au cœur de notre maison.

Lors du premier déconfinement intervenu en mai, le Bureau Exécutif a validé un plan échelonné de reprise progressive de certaines activités en appliquant les règles sanitaires préconisées par le gouvernement.

L'Athlétic-Club n'a rouvert que le 15 juin 2020, là aussi un protocole strict a été mis en place (condamnation des vestiaires collectifs, désinfection des machines à chaque utilisation, réservation de créneaux par l'application mobile, limitation des cours avec un espace de 4m² par adhérent, condamnation d'une machine de cardio sur deux ...). Nous avons profité des trois mois de fermeture pour avancer les travaux. Ainsi 60 m² supplémentaires ont été livrés à la réouverture pour la plus grande joie des adhérents.

Le centre de loisirs et l'espace jeunes n'ont repris leurs activités qu'en juillet 2020 alors que le CIS et son restaurant n'ont redémarré que mi-août.

S'inscrire dans une association loi de 1901 n'entre pas dans le champ d'une prestation commerciale. Ainsi la relation entre un club et un adhérent ne peut être assimilée à un rapport entre un prestataire et son client.

L'adhésion, renforcée par le paiement d'une cotisation annuelle, est un acte volontaire qui ne constitue pas l'achat d'une prestation tarifée. Nos adhérents sont les parties prenantes d'un projet collectif dans un cadre statutaire défini, et en aucun cas des consommateurs d'activités dispensées à la séance.

C'est le principe même de la vie associative et il est indivisible, même s'il n'exclut pas la possibilité de proposer des solutions ou gestes compensatoires à l'égard de ses membres. C'est dans cet esprit que nous avons proposé aux adhérents des clubs et sections l'attribution d'un avoir pour compenser la période de fermeture.

Une grande majorité des adhérents concernés nous a fait part de sa fidélité et solidarité. Ce soutien s'est matérialisé notamment par le renoncement total ou partiel de l'avoir qui leur était attribué.

2020 a donc été une année compliquée pour notre Maison, notre modèle économique a été totalement ébranlé. Nos recettes ont été radicalement affectées par la crise. Fort heureusement, nous avons pu bénéficier des aides exceptionnelles mises en place par le gouvernement comme l'activité partielle pour les salariés ou l'accès au fond de solidarité cofinancé avec la Région Occitanie. Nous avons également perçu une aide importante du Département de l'Aude dans le cadre d'un fond de soutien aux associations audoises.

Malgré la baisse d'activités et de projets en 2020, COVID oblige, la CAF de l'Aude, la Mairie de Lézignan et la Communauté des Communes ont maintenu les mêmes niveaux de subventions que ceux versés à la MJC en 2019, année normale de fonctionnement.

Si nous n'avions pas obtenu ces financements l'association n'aurait pas survécu à la crise.

En tant que Présidente, je parle au nom d'un collectif.

Ce collectif est composé d'adhérents, de bénévoles, de salariés, d'usagers, ... il s'agit des forces vives de la MJC. C'est donc en leur nom que j'adresse à toutes ces collectivités, à la CAF et aux services de l'Etat, nos sincères remerciements pour cet appui qui marque leur reconnaissance pour l'action que nous menons au service des habitants, toutes générations confondues.

Malgré cela, après 10 ans d'équilibre et de résultats financiers positifs, notre exercice comptable 2019/2020 sera déficitaire et nous sommes encore plus inquiet sur le prévisionnel de l'exercice 2020/2021 qui, lui, sera clôturé au 31 août prochain. Notre trésorier ne va pas manquer, dans un instant, de vous détailler plus précisément la situation.

Pour la période encore difficile qui s'annonce, et plus que jamais, nous espérons que nos collectivités partenaires continueront à être à nos côtés. Malgré la situation, nous ne baissons pas les bras, restons combatifs et à l'écoute des besoins.

... mais de nouveaux partenariats concrétisés ...

Dans nos priorités nous développons l'action jeunes. Nous avons noué en 2020 de nouveaux partenariats avec la CAF qui nous a octroyé pour 4 ans une prestation jeunesse. Concrètement cela nous permet de renforcer et de pérenniser l'équipe d'animation, d'aller davantage vers les jeunes et de mieux prendre en compte leurs préoccupations et envies. Pour la MJC, la prestation de services Jeunes vise à financer à 50% les postes de deux professionnels qualifiés chargés d'accompagner les adolescents dans la réalisation de leurs projets. L'objectif est de renforcer les compétences des animateurs jeunesse de manière à favoriser l'émergence de nouveaux projets d'accompagnement et à encourager la prise d'initiative des jeunes.

Grande nouveauté en 2020, nous avons animé une Coopérative Jeunesse de Services, la seule en Occitanie et elle a eu un franc succès.

Les CJS sont des projets d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif pour les jeunes de 16 à 18 ans. Ils créent leur propre entreprise coopérative et la font vivre le temps d'un été. Accompagnés d'animateurs et soutenus par de nombreux acteurs du territoire, les coopérants définissent ensemble différents services qu'ils proposent aux habitants et aux entreprises environnantes.

Au sein de ces projets, les jeunes s'initient au fonctionnement d'une entreprise démocratique, développent leur esprit d'initiative et prennent conscience de leurs capacités d'agir. 9 jeunes ont pu bénéficier de cette expérimentation qui sera reconduite cet été.

Depuis le 1er juillet 2020, toujours auprès de la CAF, nous avons obtenu l'agrément Espace de Vie Sociale.

Les espaces de vie sociale ont vocation à renforcer les liens sociaux et les solidarités de voisinage en développant à partir d'initiatives locales des services et des activités à finalités sociales et éducatives. Ils concourent à la politique d'animation de la vie sociale au niveau local et s'adressent à l'ensemble des habitants de la cité.

Notre agrément EVS va nous permettre de développer considérablement l'action culturelle et l'accès aux loisirs, les animations intergénérationnelles, les actions sports-santé. Là encore, en sortant aussi des murs de la MJC pour toucher de nouveaux publics.

13 millions de Français sont aujourd'hui totalement éloignés du numérique, soit 19,5% de la population française. On parle alors « d'illectronisme » pour définir les difficultés à utiliser les outils numériques. Plus largement, c'est 40% de la population française qui ne sont pas totalement autonome dans ses usages numériques.

La numérisation/dématérialisation massive des services s'accélère et creuse les inégalités des citoyens et notamment en défaveur des publics fragiles (seniors, non-diplômés, habitants des quartiers prioritaires, personnes handicapées, chercheurs d'emploi de longue durée, etc.) et sur tous les aspects de la vie (santé, finance, mobilité, travail, démarches administratives, etc.)

Les inégalités numériques se retrouvent sur l'ensemble de la population et les freins sont multiples : équipement, zone blanche, connaissances informatiques et/ou administratives, motivation...

C'est pour ces raisons qu'en 2020, la MJC s'est fortement impliquée dans différents réseaux au niveau régional : le Hub RHINOCC et le collectif COLL.IN.

Ces entités ont pour objectifs de proposer des actions, outils et dispositifs pour soutenir le développement des médiations numériques et sociales, en s'appuyant sur le partage d'expérience de leurs membres.

... avant l'arrivée de projets d'envergure

La rentrée 2021/2022, sera nous l'espérons la saison du « monde d'après ». Dans cet esprit nous allons vous proposer deux nouveaux projets d'envergure :

Le FABLAB dont le financement a été obtenu dans le cadre du budget participatif du Département de l'Aude et grâce aux votes des citoyens, sera inauguré à l'automne :

Un Fab-Lab est un lieu où il est mis à disposition du public toutes sortes d'outils, notamment des machines pilotées par ordinateur pour la conception et la réalisation d'objets. On y trouvera des imprimantes et scanners 3D, une découpe laser, une brodeuse numérique, un plotter de découpe vinyle, et d'autres machines ...

La caractéristique principale de ces espaces est leur ouverture. Le nôtre s'adressera à toutes et tous (particuliers, collégiens, lycéens, étudiants, apprentis, entrepreneurs, artistes, bricoleurs, ...). Ce sera un lieu de rencontre et de création collaborative qui permettra de fabriquer des objets uniques dans un esprit d'écocitoyenneté : objets décoratifs, objets de remplacement, outils..., mais aussi de transformer ou réparer des objets de la vie courante. D'ores et déjà des contacts ont été pris avec MP2 Environnement qui est intéressé par cette question.

Second projet d'envergure pour la MJC : l'accueil d'une MICRO-FOLIE.

Il s'agit d'un dispositif du Ministère de la Culture visant à favoriser la démocratisation et l'accès à la culture. L'Etablissement Public de la Villette qui coordonne ce projet pour l'Etat, accompagne chaque acteur de terrain dans la déclinaison de sa propre Micro-Folie.

Nous avons obtenu, grâce au soutien de la Préfecture, dans le cadre de la Politique de la Ville, une subvention pour le financement de l'équipement technique. Le dispositif MICRO-FOLIE s'articule autour d'un Musée Numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux fondateurs dont le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique, le Festival d'Avignon, le Louvre, le Musée Picasso ...).

Les usagers de l'espace se connecteront et auront accès aux différentes collections des musées et sites patrimoniaux par le biais de tablettes avec l'accompagnement d'animateurs formés.

Plusieurs modules complémentaires s'ajouteront au Musée Numérique comme un espace de réalité virtuelle et une programmation d'animations et d'événements culturels.

Ce projet est donc totalement dans l'esprit de la MJC, de son projet associatif et de l'Espace de Vie Sociale.

La réhabilitation récente du bâtiment se prête tout à fait à l'accueil de cet équipement qui ouvrira également ses portes en septembre prochain. Notre MICRO-FOLIE devrait donc intéresser les adhérents de nos clubs et sections (patrimoine, dessin, peinture, théâtre, chant, danse etc.), les centres de loisirs, ainsi que de nombreux partenaires, les établissements scolaires notamment mais aussi d'autres associations.

C'est une réelle opportunité pour la MJC, Lézignan-Corbières et le territoire environnant.

Vous le voyez malgré les difficultés à surmonter, nous poursuivons le développement de la plus vieille et dynamique association de la Ville et ceci en cohérence avec nos valeurs.

Alors que les habitants et habitantes de France viennent de vivre plusieurs mois de confinement, de déconfinement, de reconfinement et une reprise progressive des activités, nous constatons une nouvelle fois le besoin de nous retrouver, d'être ensemble et l'utilité des associations pour faire face aux crises majeures.

L'Éducation Populaire est une démarche à la fois politique et éducative, à la fois intellectuelle et pratique qui vise à interroger le monde, à l'analyser et le comprendre collectivement, enfants, adolescents et adultes, citoyens et citoyennes, et mieux se positionner pour agir ensemble et le transformer.

L'Éducation Populaire a cela d'intemporel et de moderne qu'elle est une interrogation et une action continues. C'est pourquoi dans cette période de crise sanitaire et de crise économique et sociale, elle reste un besoin fondamental !

Imaginez-vous un monde sans MJC, sans colos, sans foyers de jeunes travailleurs, sans centres sociaux, sans festivals culturels, sans scoutisme, sans chantiers de jeunes bénévoles, sans animateurs.trices, sans centres de loisirs, sans échanges internationaux, sans mobilisations étudiantes, sans auberges de jeunesse, sans ateliers débat, sans éducation à l'environnement, sans ateliers d'analyse critique des médias, sans activités artistiques, sans pratiques sportives pour toutes et tous, sans conseils d'enfants et de jeunes, sans activités de découvertes scientifiques, sans espaces ni processus de participation des jeunes, ...

Personne ne le peut ! Personne ne le veut !

La Présidente de la MJC communique les résultats du vote du rapport moral et d'orientation :

	Votants	NULS	EXPRIMES	POUR	CONTRE
RAPPORT MORAL ET ORIENTATION	91	1	90	90	0

2 / FINANCES :

La Présidente donne ensuite la parole à Jean PERILLOU, trésorier, qui présente son rapport financier.

2-1 > LECTURE DU RAPPORT FINANCIER par Jean PÉRILLOU :

En général, l'introduction du rapport financier se résume à un paragraphe dans lequel nous annonçons que les comptes de la MJC pour la saison écoulée ont bien été arrêtés par notre comptable et vérifiés par notre Commissaire aux Comptes et se conclut par l'annonce du résultat de l'exercice.

Ce sera également le cas cette année, mais, avant cela, je tiens à rajouter quelques mots.

Il y a un peu plus d'un an, lors de l'assemblée générale précédente, je vous annonçais un résultat positif de 26 954 € (le meilleur depuis une bonne décennie). Je soulignais avec enthousiasme et pourquoi pas une certaine fierté (dont le mérite est à attribuer à toute l'équipe de la Maison) que nous avions franchi deux caps, le million d'euros (côté finances) et les 2 000 adhérents (côté activités).

Ceci n'a malheureusement pas été le cas pour la saison 2019-2020. La crise de la COVID 19 est venue ralentir, en particulier lors du premier confinement, l'élan entamé lors de l'année précédente. Les chiffres que je vais vous présenter, selon la méthode habituelle (comparaison de l'exercice N par rapport à l'exercice N-1) sont le reflet des conséquences liées à cette période, particulièrement perturbante, et peuvent laisser entrevoir ce qu'aurait pu être une saison classique, non impactée par la crise sanitaire.

En exécution de la mission que nous lui avons confiée, le cabinet d'expertise comptable EXCO a arrêté les comptes annuels de la MJC pour la période allant du 1er septembre 2019 au 31 août 2020. La présentation de nos comptes annuels est conforme aux règles générales d'établissement. Ils sont vérifiés par le cabinet de Commissariat aux Comptes VIDAL-EC de Béziers, mandaté pour cette mission depuis l'Assemblée Générale de 2005. Voici les éléments significatifs de la saison 2019-2020 et nos perspectives financières pour la saison suivante.

Les CHARGES de la MJC en 2019/2020 :

1.005.706 € contre 1.149.961 € l'an dernier (diminution de 144.255 €). Les dépenses sont réparties comme suit :

Les achats

Les achats représentent 63.437 € contre 90.431 € soit 6,3% des dépenses totales de la MJC et diminuent de 26.993 € par rapport à l'exercice précédent.

La fermeture du CIS et de son restaurant a engendré une baisse des dépenses alimentaires de 25.074 €.

Le poste des petits équipements enregistre une diminution de 3.689 € alors que celui des travaux augmente de 3.127 €. Nous avons profité de la fermeture de la salle de sport au public pour accélérer les travaux de réhabilitation. Ainsi, en complément du travail des entreprises, des petits aménagements ont été réalisés par l'agent d'entretien et les bénévoles de la MJC.

Un poste logiciel et petit matériel informatique a été créé pour 1.432 € il s'agit principalement des frais techniques pour le développement de la visioconférence. Le poste fournitures administratives est lui en baisse de 1.880 €.

Les dépenses en matériel et fournitures pour les clubs d'activités augmentent de 4.102 €. Il s'agit principalement d'haltères pour l'Athlétic-Club et de séparations pour le Tennis de Table. Pour rappel, l'an dernier nous avons engagé une commande groupée de tables, pour les clubs de ping-pong du département, portée par la MJC pour 3.594 €. Il n'y a eu aucun engagement de ce type sur cet exercice comptable.

Les services extérieurs

Les services extérieurs s'élèvent à 100.064 € contre 74.501 € l'an dernier. Ils représentent 9,9 % des dépenses totales de l'association. Malgré la baisse d'activité, ils augmentent de 25.562 €.

La sous-traitance animation est en forte augmentation par rapport à la saison précédente. Cette hausse de 14.735 € correspond à deux projets :

- L'accueil et l'organisation de la résidence artistique du Petit Prince qui a accueilli 150 jeunes et qui s'est terminée par un spectacle. Le budget de l'opération était de 12.000 € financés à 80% par le département et la politique de la Ville.
- L'organisation d'un concert au Palais des Fêtes avec le groupe EKO-EKO dans le cadre des festivités du primeur en octobre 2019.

Le poste des prestations d'encadrement des sections d'activités reste le poste de sous-traitance le plus important avec 41.211 € contre 36.700 € l'an dernier. Cette augmentation représente essentiellement les prestations d'œnologie, activité relancée à la rentrée 2019 ou le doublement des créneaux de l'activité cirque.

Les locations diminuent de 4.619 € et s'élèvent à 11.680 € contre 16.299 € la saison dernière. Cette baisse s'explique par :

- l'achat du minibus en crédit-bail qui nous permet de ne plus louer ce type de véhicule.
- la réduction des frais de location de la piscine intercommunale de Capendu fermée entre mars et mai 2020.

Les maintenances techniques s'élèvent à 7.012 €, en hausse de 2.644 €, principalement en raison du déplacement et de l'augmentation de puissance du compteur électrique sur le site de l'Athlétic-Club.

Les primes d'assurances sont en augmentation de 2.155 €. Il s'agit de l'assurance du nouveau minibus et celle des locaux de l'Athlétic-Club qui sont comptabilisés sur une année pleine contre quelques mois sur l'exercice précédent.

Le poste étude et recherche enregistre une augmentation de 2.060 € par rapport à l'an dernier. Cette dépense correspond à la sous-traitance d'un diagnostic en vue de l'agrément Espace de Vie Sociale de la CAF qui nous a financé une partie de cette étude.

Les autres charges externes

Les autres charges externes s'élèvent à 116.714 € contre 217.097 € l'an dernier. Elles sont en diminution de 100.382 € et représentent 11.6 % des dépenses totales de l'association.

Le poste des indemnités reversées aux volontaires en service civique diminue de 3.386 € par rapport à l'exercice précédent où quatre contrats avaient été signés contre un seul en 2019/2020.

Il n'y a pas eu de frais de notaire sur cet exercice. En conséquence ce poste diminue de 2 058 € par rapport à la saison précédente où nous avons racheté les locaux de l'Athlétic-Club à Monsieur FABRE.

Les comptes qui enregistrent les baisses de dépenses les plus importantes sont les frais liés à l'organisation de nos séjours et des sorties culturelles ou sportives (transports, hébergements, repas, visites, compétitions, forfaits ski ...) soit un total de 36.491 € contre 128.931 € l'an dernier. Ils sont en baisse de 92.439 €.

Nous avons reversé la somme de 29.747 € contre 32.154 € l'an dernier aux fédérations sportives ou fédérales pour les affiliations, les cotisations et les licences.

Le poste frais de déplacements individuels pour mission enregistre une baisse de 2.982 €. Crise du COVID oblige de nombreuses réunions ont été organisées par le biais de la visioconférence.

Les impôts, les taxes et les charges de personnel :

Ces postes représentent 62.3 % des charges totales de la MJC contre 56.9 % l'an dernier (augmentation de 5.4 %).

Les impôts et taxes se montent à 12.505 € contre 17.558 € en 2018/2019. Cette baisse s'explique par le paiement l'an dernier des frais d'enregistrement et de timbre à l'Etat pour l'achat des locaux de l'Athlétic-Club.

Le montant des frais de personnel a représenté la somme de 614.098 € contre 637.134 € en 2018/2019.

Malgré la création d'un poste de Directrice-Adjointe, ces charges enregistrent une diminution globale de 32.324 € par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, sur ces 637.134 €, l'Etat nous a remboursé 76.783 € d'activité partielle en raison de la fermeture administrative pendant trois mois et 44.119 € pour subventionner les contrats aidés.

En conséquence le coût des emplois net restant à charge de la MJC s'élève à 493.194 € (614.098 € - 76.783 € - 44.119 €) contre 527.501 € en 2018/2019.

Les charges financières, exceptionnelles, les amortissements et les provisions :

Ils ont représenté 9.8 % des dépenses totales de la MJC en 2019/2020.

Ces postes ont engendré une charge de 98.885 € contre 113.238 € l'an dernier soit une baisse de dépenses de 14.353 €.

Le poste des pertes irrécouvrables des adhérents se monte à 16.271 €. Nous avons soldé des dettes de clients et d'adhérents datant de plusieurs exercices comptables qui ne seront jamais recouvrées malgré de multiples relances.

Les intérêts bancaires se chiffrent à 7.273 € (contre 1.973 €). Cette augmentation correspond au paiement en année pleine des intérêts de l'emprunt lié au rachat et à la réhabilitation du site de l'Athlétic-Club.

Les dotations aux amortissements liées aux investissements (aménagements divers, matériels et mobiliers) représentent la somme de 49.529 € contre 37.732 € l'an dernier. Elles sont en augmentation de 11.796 €.

Là aussi, cette augmentation s'explique par le début de l'amortissement en année pleine des travaux de l'Athlétic-Club. Pour rappel, les investissements liés à ce projet seront amortis sur 15 à 25 ans.

Les provisions en vue des futurs départs en retraite se montent à 6.895,45 € sur cet exercice contre 29.820,40 € en 2018/2019. Rappelons que l'an dernier nous avons profité de l'exercice comptable excédentaire pour rattraper le retard de ce compte en intégrant les primes chargées des futurs départs pour les salariés concernés.

L'an dernier aussi, une autre provision pour litige de 10.000 € avait été constituée. Il s'agissait de prendre en compte le risque de confirmation d'une procédure en appel pendante entre l'ancienne association Athlétic-Club (dont nous devenons redevable depuis la fusion) avec l'un de ses ex-salariés. Le jugement de l'appel est intervenu en novembre dernier. C'est donc sur l'exercice comptable 2020/2021 que nous récupérerons cette provision car le montant à verser sera bien inférieur à la provision. Nous en reparlerons.

Enfin nous avons enregistré en recette des subventions versées en mai 2020 qui concernaient des projets qui n'ont pas été réalisés à la clôture de l'année comptable. En conséquence nous avons extourné la somme de 18.833,33 € que nous inscrivons sur l'exercice comptable 2020/2021 pour la réalisation de ces actions.

Les PRODUITS de la MJC en 2019/2020 :

966.219 € contre 1.176.916 € la saison précédente soit 210.696 € de perte de recettes par rapport à l'exercice précédent.

Les recettes sont réparties comme suit :

Les ventes de produits et de prestations

Alors qu'elles représentaient la saison précédente 41.8% de nos recettes, les ventes de produits et de prestations n'ont représenté en 2019/2020 que 25.1% de nos recettes totales. Elles se sont élevées à 242.529 € contre 492.902 € l'an dernier soit une baisse de 250.373 €.

L'ensemble des postes de recettes liées aux ventes ont été affectés par la crise sanitaire et le premier confinement.

Les prestations de l'ALSH ont représenté 94.670 € contre 121.276 € en 2018/2019. Pour rappel le centre de loisirs a été fermé du 15 mars au 6 juillet 2020.

La facturation de prestations d'animations et d'activités pendant les vacances scolaires financées par la Municipalité (Contrat Educatif Local ou Contrat Enfance Jeunesse) enregistrent une baisse de 21.541 € et passent de 35.250 € à 13.709 €.

Les recettes liées à l'accueil de séminaires, de réunion, à l'hébergement et à la restauration passent de 164.523 € à 75.164 €.

Pour rappel le CIS et le restaurant ont été fermés du 15 mars au 25 août et nous avons été obligés de restituer les acomptes versés aux groupes ayant réservé.

Les recettes de ventes au bar sont également en baisse de 4.302 € soit un total de 1.970 € sur l'exercice.

Les produits des manifestations diminuent de 8.233,95 €. Toutes les manifestations prévues après mars 2020 (Galas de danse, expositions, concerts, LEZARTS en fête, vide-grenier ont été annulées.

En 2019/2020, les produits des sorties et des séjours ont enregistré 27.906 € de recettes contre 125.463 € en 2018/2019. Ils baissent de 97.557 €. Les séjours programmés prévus en Andalousie, dans les Alpes et à Berlin ont tous été reportés à la saison suivante.

Nous enregistrons une baisse des produits du numérique qui ont représenté 9.193 € contre 12.487 € l'an dernier.

Un nouveau poste de recettes, vente de cartes magnétiques pour le contrôle d'accès à la salle de sport a permis de récolter 3.800 €.

Les subventions

Les subventions ont représenté 24 % des recettes de la MJC (contre 24,3 % l'an dernier). Elles s'élèvent à 231.647 € contre 286.820 € en 2018/2019 soit une baisse de 55.172 €.

La principale baisse constatée est la subvention de l'Etat sur l'emploi pour 65.513 €. Cela correspond à la baisse des financements des contrats aidés annoncés par le Gouvernement en 2017. Malgré la baisse, ces aides à l'emploi ont représenté sur l'exercice comptable une recette de 44.119 € contre 109.633 € en 2018/2019.

Signalons que la Municipalité avait versé en Mai 2020 la totalité des subventions de fonctionnement soit 126.500 € malgré une fermeture de nos établissements pendant trois mois.

Nous n'avons pas obtenu d'aide du Centre National de Développement du Sport en 2019/2020. Pour rappel nous avons perçu 12.179 € en 2019/2020. Par contre nous avons obtenu un important soutien de la DDCSPP dans le cadre du dispositif « Colos Apprenantes » et d'une aide pour la réouverture de l'Espace Jeune en été soit la somme de 8.275 €.

La subvention pour les services civiques passe de 4.763 € à 1.543 € car nous n'avons accueilli qu'un volontaire au lieu de quatre l'an dernier.

Les aides de la Région (5.000 €) et du Département (4.500 €) augmentent respectivement de 2.000 € et 3.000 €. Il s'agit principalement du soutien financier pour la Coopérative Jeunesse de Service organisée cet été. La Banque Publique d'Investissement (BPI) nous a octroyé la somme de 6.000 € également pour ce projet.

La subvention de la Communauté des Communes est stable, à savoir 8.000 € pour la politique culturelle et sportive de la MJC.

L'Etat par le biais de la politique de la ville nous a octroyé 9.500 € principalement pour l'organisation de la CJS.

Les agréments Espace de Vie Sociale et Prestation de Service Jeune nous ont permis d'obtenir 14.434 € de subvention de la CAF de l'Aude en soutien à ces nouveaux projets mis en place pour les habitants.

Les cotisations, les adhésions et le sponsoring

Ces postes de recettes représentent la somme totale de 341.603 € contre 351.277 € l'an dernier (baisse de 9.674 €) soit 35,4 % des recettes totales de la structure contre 29,8 % l'an dernier. Nous avons enregistré très peu d'inscriptions après le 15 mars et le club nautique n'a pas pu fonctionner en été 2020 en raison de la fermeture de la piscine municipale sur décision du Maire.

Le mécénat a représenté la somme de 20.297 €. Ce poste est en augmentation de 16.651 € merci aux donateurs qu'ils soient professionnels, associatifs ou particuliers. Pour rappel la MJC est une association reconnue d'intérêt général ce qui permet aux donateurs de récupérer 66% de leurs dons en crédit d'impôts.

Les autres produits et les transferts de charges ou remboursements divers

Ces postes de recettes représentent la somme totale de 150.439 € contre 45.915 € l'an dernier soit 15,5% des recettes totales de la structure contre 3,9 % l'an dernier. Soit une hausse de recettes de 104.524 €.

Les produits exceptionnels des adhérents s'élèvent à 4.718 €. Cette augmentation de 4.532 € correspond principalement aux montants des avoirs COVID renoncés par certains adhérents solidaires de la situation économique de la MJC.

Nous avons également repris pour 32.103 € des subventions perçues en 2018/2019 pour des projets organisés en 2019/2020 comme la résidence artistique du Petit Prince par exemple.

Le compte remboursements divers se monte à 25.845 € et enregistre une hausse de recettes de 18.653 € par rapport à la saison précédente. Cela s'explique par l'octroi d'un avoir de l'URSSAF sur les cotisations sociales d'un montant de 21.680 €. L'Etat nous a reversé également la somme de 76.783 € au titre du dispositif de l'activité partielle. Ces deux aides d'un total de 98.463 € ont permis de maintenir les emplois pendant la fermeture administrative.

Les remboursements des arrêts de travail par la CPAM et par la prévoyance se sont chiffrés à 7.617 € soit une hausse de 4.813 € par rapport à 2018/2019. Pour rappel, suite à la fermeture des écoles en mars et avril 2020, les arrêts de travail pour garde d'enfant avaient été indemnisés par la CPAM.

Le résultat de l'exercice 2019/2020 :

Le résultat de l'exercice 2019/2020, saison impactée par le premier confinement de la crise de la COVID19 se solde par un déficit de 39.486 €.

En conclusion, nous constatons sur cet exercice comptable, une diminution des dépenses liée, en grande partie, aux actions non réalisées ou aux services (hébergement et restauration en particulier) non exécutés.

Cela n'est pas sans créer un impact sur les recettes liées elles aussi à ces activités ou à ces prestations. Nous constatons donc également une diminution de ces dernières, plus importante que la diminution des dépenses, ce qui contribue fortement au résultat déficitaire de la saison écoulée. Chaque année, je vous rappelle qu'il est très important, pour la structure, d'augmenter les fonds propres, ce sera difficile pour cet exercice, car ceux-ci s'en trouvent même impactés.

Mais, malgré les conséquences, d'aujourd'hui et de demain, associées à la crise de la COVID 19, la Maison a en main, nombre d'outils pour poursuivre ses missions. En effet, sa situation géographique, au niveau régional, au sein du canton et de la ville, les infrastructures (le Centre international de séjour, le restaurant cafétéria, le centre de loisirs « La Lauseta », la salle de l'Athlétic-Club et la rénovation de l'ensemble des salles et lieux de vie), restent ses meilleurs atouts.

Aujourd'hui mais également demain, de nouveaux projets (Fablab, Micro Folie, Pass-Numérique, etc...), déjà bien avancés, verront le jour. S'ajoutent à cela, la signature de nombreuses conventions (Pôle Emploi par exemple) et la mise en place d'actions (coopérative Jeunesse de Service, résidence culturelle, l'Espace jeunesse...) entraînant ainsi une nouvelle dynamique qui accentuera celle déjà existante. Reste aujourd'hui à savoir compter sur l'ensemble de nos adhérents et sur nos partenaires. Je tiens vraiment à remercier et surtout à féliciter, en ma qualité de Trésorier général, l'ensemble de l'équipe (salariés et bénévoles), en particulier la direction, qui a su garder le cap et aller à la « pêche » de nouveaux projets. Merci également aux divers partenaires. Pour la saison 2020-2021, la crise de la COVID 19, impactera certainement un peu plus les comptes ainsi que l'ensemble des actions menées par la Maison. Mais encore une fois, je sais pouvoir compter sur la compréhension, la patience, l'esprit de cohésion et de solidarité de chacun afin que l'on puisse reprendre, tous ensemble, la route vers une meilleure situation financière.

L'enthousiasme ambiant (malgré la période difficile) et la fierté de faire partie de l'équipe de la Maison des Jeunes me laissent à penser que ce sera le cas.

2-2 > DOCUMENTS COMPTABLES COMMUNIQUÉS AUX ADHÉRENTS :

Les adhérents ont reçu dans leur dossier :

- Le compte de résultat du 01/09/2019 au 31/08/2020, les tableaux et commentaires.
- Le bilan financier au 31/08/2020, les tableaux et commentaires
- L'évaluation des contributions volontaires en nature des bénévoles

(Voir dossier AG 2021 téléchargeable sur le site internet : www.mjc-lezignan-corbieres.com – Pages 12 à 18)

2-3 > RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Isabelle POURGINE, invite Guy VIDAL du Cabinet FIDURIS AUDIT de Béziers à venir livrer son analyse des comptes de la MJC. Avant lecture du rapport il précise que le Commissaire aux Comptes a pour mission de vérifier la conformité des comptes de l'association.

Suite à son audit il informe l'Assemblée Générale que les comptes présentés dans les différents documents transmis aux partenaires et adhérents sont conformes à la réalité de la situation financière de l'association.

« Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit annuel des comptes annuels de la MJC de Lézignan-Corbrières relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION :**Référentiel d'audit :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

En résumé, les diligences effectuées par le Commissaire aux Comptes pour fonder son appréciation se sont portés sur :

- les contrôle des recettes de l'association : prestations, subventions et cotisations des adhérents ;
- la vérification des charges d'exploitation et plus particulièrement des frais de personnel et des provisions constatées ;
- l'examen attentif des comptes d'actif et de passif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant des informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code du commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

RAPPEL DE LA MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport.
- Sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Guy VIDAL n'émet aucune réserve et certifie les comptes 2019/2020 de la MJC.

La Présidente communique les résultats du vote à bulletin secret des différents rapports financiers :

- ➔ Analyse financière 2019/2020 du Trésorier,
- ➔ Comptes de résultat du 01/09/2019 au 31/08/2021,
- ➔ Bilan au 31/08/2021.

	Votants	NULS	EXPRIMES	POUR	CONTRE
FINANCES 2019/2020	91	1	90	90	0

3 / TAUX DES CARTES MJC 2021/2022 :

Isabelle POURSIANE présente ensuite les taux de cotisations pour 2020/2021 (en vigueur à partir de septembre 2021) qui sont soumis à l'approbation des adhérents. Il est proposé par le Conseil d'Administration de maintenir les tarifs 2019/2020 pour 2020/2021 :

- De 0 à 15 ans : 15 €
- De 16 à 25 ans : 20 €
- De 26 ans et + : 25 €
- Restaurant : 3 €

La Présidente communique les résultats du vote à bulletin secret.

	Votants	NULS	EXPRIMES	POUR	CONTRE
TAUX DES COTISATIONS 2021/2022	91	1	90	89	1

4 / ÉLECTIONS :

Isabelle POURSIANE procède ensuite à la proclamation des résultats du tiers sortant et à la reconduction des membres associés :

4-1 > RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES MEMBRES ACTIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis 2019, suite à la réforme du règlement intérieur, l'élection des administrateurs se fait désormais sur la période des quinze jours qui précèdent l'Assemblée Générale Annuelle.

Candidats sortants (élus ou réélus en 2018) > BAUZA Gérard, CLARETO Nicole, DAMAS Jean-Marie, HATTON Daniel
PAUBLANT Delphine, PUIG Marion, THEALLER Bertrand.

Sur ce tiers sortant, un autre poste est vacant avec la démission de Marjorie SAINTE-COLOMBE qui est devenue salariée de la MJC en décembre 2020. Deux autres postes sont vacants sur les autres tiers-sortant

Se représentent > BAUZA Gérard, CLARETO Nicole, DAMAS Jean-Marie, HATTON Daniel, PAUBLANT Delphine, PUIG Marion, THEALLER Bertrand.

Nouvelle candidature > Nicole BOUSQUET

Nous avons donc enregistré 8 candidats pour 10 postes à pourvoir. Les adhérents ont été invités à voter à bulletin secret.

Ayant moins de candidats que de postes à pourvoir l'élection s'est faite à la majorité absolue. Les candidats sont tous élus. La Présidente communique les résultats :

	Votants	NULS	EXPRIMES	POUR	CONTRE
BAUZA Gérard	91	1	90	86	4
BOUSQUET Nicole	91	1	90	81	9
CLARETO Nicole	91	1	90	87	3
DAMAS Jean-Marie	91	1	90	83	7
HATTON Daniel	91	1	90	88	2
PAUBLANT Delphine	91	1	90	87	3
PUIG Marion	91	1	90	87	3
THEALLER Bertrand	91	1	90	88	2

Les candidats sont élus pour un mandat de trois ans de 2021 à 2024.
Isabelle POURGINE félicite les personnes élues ou réélues.

4-2 > ÉLECTION DE MEMBRES ASSOCIÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Présidente rappelle le règlement des membres associés. Ils peuvent être des personnes physiques ou morales choisies avec leur accord en fonction de l'intérêt qu'elles représentent pour l'association. Les membres associés sont proposés par le Conseil d'Administration au suffrage des adhérents, tous les ans, lors de l'Assemblée Générale. Ils sont élus à bulletin secret et à la majorité absolue des votants présents ou représentés.

Les membres associés peuvent être reconduits sur proposition du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale. Sont proposés pour un poste de membre associé :

> Jean-Pierre SALETTE (Reconduction)

> Marcelle SOUCAILLE (Nouvelle candidature)

Le vote s'est déroulé à bulletin secret.

	Votants	NULS	EXPRIMES	POUR	CONTRE
LISTE MEMBRES ASSOCIÉS (Marcelle SOUCAILLE et Jean-Pierre SALETTE)	91	1	90	90	0

5 / RAPPORT D'ACTIVITÉ :

Julien SANS, directeur, présente le rapport d'activité sous forme de diaporama.

Comme chaque année, le rapport d'activités présenté à l'Assemblée Générale est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée, de mesurer le décalage éventuel avec nos perspectives mais aussi de pouvoir en envisager d'autres. Ce document présente les actions et les bilans pour la période allant du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.

Exercice plutôt complexe cette année tellement les contraintes sanitaires et autres impératifs de distanciation sociale ont pu entraver ce que nous savons faire de mieux : l'émancipation des personnes par le développement du lien social. La situation inédite engendrée par la crise sanitaire de la Covid-19 a impacté profondément et durablement l'activité de la MJC : nos interventions auprès des publics, la mise en place des activités et, concernant les professionnel-le-s, l'organisation du travail.

Étrange période en effet que celle que nous avons vécue en 2020 dans laquelle, à la crise économique et sociale, se sont rajoutées des difficultés individuelles.

Les inégalités entre les individus se sont creusées. Les jeunes sont particulièrement fragilisés par cette crise, d'un point de vue économique mais aussi par le manque de relations sociales tellement déterminantes dans la construction de leurs identités et parcours de vie.

Nous avons essayé, malgré les difficultés, de maintenir tout ce qui était possible en respect des différents protocoles ou contraintes gouvernementales, préfectorales ou municipales.

Comme d'usage ce rapport d'activités est présenté selon les grands domaines stratégiques de fonctionnement et d'intervention de la MJC.

Julien SANS précise que le rapport d'activité ne fait pas l'objet de vote, les clubs nouveaux de cette année ne sont donc pas présents dans ce bilan. Le rapport d'activité 2019/2020 traite de :

- La vie associative (notre vocation, nos valeurs, notre mission, nos moyens d'action, notre réseau, nos affiliations, labels et agréments, nos infrastructures, nos partenaires).
- Les forces vives (les bénévoles, les professionnels, les adhérents).
- La MJC en action (les clubs et section, l'animation locale & l'action culturelle, l'enfance & la jeunesse, numérique & innovation, l'animation de la vie sociale, l'hébergement et la restauration).

QUELQUES CHIFFRES :

L'EQUIPE en 2020/2021 :

- 90 bénévoles impliqués régulièrement,
- 10.000 heures de bénévolat (représentant 150.000 € de rémunérations chargées économisées),
- 24 administrateurs élus (4 séances du CA),
- 9 membres au Bureau Exécutif (27 séances du BE),
- 5 commissions de travail (3 réunions des commissions),
- 1 conseil d'activité composé des représentants de toutes les activités
- Jusqu'à 50 salariés (28 en CDI – 22 en CDD et saisonniers) en 2019/2020 soit 24 équivalent temps plein (61 % du personnel d'animation, 18 % du personnel technique, 21% du personnel administratif)

LES ADHÉRENTS en 2020/2021 :

- 2049 adhérents (progression de 23 adhésions)
- 49% des adhérents résident à Lézignan, 87 % au sein de la Communauté des Communes.
- 215 adhérents résident dans le quartier prioritaire politique de la Ville
- 39% sont des hommes et 61 % des femmes
- 38 % des adhérents ont moins de 18 ans et 31 % plus de 60 ans
- 59 % des adhérents connaissent la MJC par le biais du « bouche à oreille » et 19 % par internet ou les réseaux sociaux.

LES CLUBS D'ACTIVITES en 2020/2021 :

- 55 activités proposées
- 5 activités ont cessé de fonctionner (solfège, mosaïque et chinois).

- 5 nouvelles activités ont vu ou revu le jour (œnologie, multisport, belote/tarot, tai chi chuan, danse bachata)
- 2368 inscriptions ont été enregistrées dans les clubs.

Catherine CLAUSTRÉ, Directrice –Adjointe, présente le bilan de l'Espace de Vie Sociale. Ce label financé par la CAF nous permet de proposer aux habitants un espace de proximité pour développer des actions collectives dont les objectifs sont :

- des temps d'initiation et de formation pour acquérir l'autonomie,
- l'appui aux démarches numériques,
- l'accueil de partenaires.

(Voir dossier « RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019/2020 » téléchargeable sur le site internet : www.mjc-lezignan-corbieres.com – rubrique AG)

6 / VŒUX DES ADHÉRENTS OU DES CLUBS :

L'AG est aussi le moment d'émettre des vœux ou poser des questions toutefois cette année, aucune question n'a été déposée.

7 / INTERVENTIONS DES ADHÉRENTS ET INVITÉS :

Marc AUZEVILLE, Président de la FRMJC absent, a communiqué un message lu par Alain QUINTANE.

« Bonjour à tous,

Tout d'abord merci d'excuser notre absence aujourd'hui car nous sommes à Toulouse pour finaliser les assemblées générales communes des deux fédérations qui se déroulent demain à la MJC de Saint-Jean et à auxquelles vous participez.

Pour autant en lien étroit avec la direction, nous sommes évidemment informés de votre activité qui avec la période de restriction sanitaire a été énorme pour l'équipe dirigeante.

L'énergie et les compétences déployées pour encadrer cette gestion de crise tout en ne perdant pas de vue les perspectives à venir, au regard des besoins des gens et du territoire sont incroyables.

Cela me paraît important que les adhérents sachent combien toutes vos réflexions sont tournées vers les gens et leur bien-être d'aujourd'hui et de demain.

Une mobilisation de tous les instants qui permettra sans aucun doute à la MJC d'accueillir à nouveau, à la rentrée, toutes les générations locales qui viennent s'épanouir au sein des espaces que vous construisez à cet effet.

Une énergie similaire est déployée par la fédération envers les MJC :

- pour les accompagner,
- pour animer les espaces ressources à distance et en présentiel possible,
- pour porter la voix des MJC au sein des institutions du local au national avec l'appui de la CMJCF.

Exprimer la réalité des situations que vivent les MJC aujourd'hui pour adapter au mieux des dispositifs de soutien auxquels vous pouvez être éligibles a été une activité importante cette année, car à fort enjeu.

Activité dense qui permet aussi de confirmer combien les MJC et leur fédération sont reconnues dans le paysage institutionnel conscient de l'utilité sociale des actions au sein des territoires d'implantation.

Une reconnaissance qui se constate à Lézignan, quand on voit la mobilisation des partenaires pour soutenir la MJC. La FRMJC remercie les élus pour ce partenariat local, si important en ce moment.

Une reconnaissance aussi que nous constatons de la part des populations. En effet, une grande majorité comprend la complexité dans laquelle se trouve la MJC et fait tout pour éviter d'accentuer cette complexité, en étant solidaire, dans la limite de leurs possibilités. Un signal supplémentaire montrant l'importance du projet à Lézignan pour les gens et le territoire.

Sachez que la fédération fonctionne aussi avec ce principe de solidarité qu'elle mettra en application auprès de la MJC de Lézignan, dans la limite de ses capacités. Elle sera toujours avec vous, d'abord avec Julien SANS, votre directeur, précieux à vos côtés, et ensuite à travers le soutien du réseau pour continuer à faire de la maison, un bien commun du territoire qui poursuive son action d'Education Populaire avec et pour tous, selon les vœux de votre chère Présidente et de son équipe, que je salue chaleureusement. Car oui, il va y avoir des jours meilleurs.

A très vite, et bravo à toute l'équipe des bénévoles et des professionnels.

Gérard FORCADA, Maire de Lézignan-Corbières

« Merci pour votre invitation et bravo pour la clarté et la conduite de cette Assemblée Générale. Nous voyons au travers des différents rapports présentés la qualité des activités proposées et ceci malgré les difficultés rencontrées.

La MJC est une institution phare de notre Ville. Je suis heureux de la future ouverture du Musée Numérique MICRO-FOLIE qui va permettre au plus grand nombre d'accéder à la culture. La Mairie sera à vos côtés et accompagnera tous vos nouveaux projets ».

Valérie DUMONTET, Vice-Présidente du Département

« Avec cette ambiance particulière liée à la pandémie, à travers cette AG nous constatons que votre capacité de transmission et de résistance face aux difficultés est une force. Vous proposez des projets dynamiques malgré la crise sanitaire et nous, élu(e)s, ne pouvons que soutenir votre action. Le Département accompagnera la future résidence artistique qui se déroulera cet été ainsi que la coopérative jeunesse de service.

Longue vie à cette belle MJC qui fait rayonner l'Education Populaire ».

La Présidente clôture l'Assemblée Générale en remerciant l'équipe des professionnels et des bénévoles de la maison et souhaite la bienvenue à Nicole BOUSQUET, nouvelle administratrice et bravo à l'équipe technique de la Maison pour l'organisation des visioconférences.

L'Assemblée Générale 2021 est clôturée à 19h30.

La Secrétaire de Séance
Delphine PAUBLANT



La Présidente
Isabelle POURCINE



Le Directeur
Julien SANS



TABLEAU VOTANTS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

Nom	Prénom	Activités	N° Vote
BATAILLÉ	Étienne	Poterie	42
BAUZA	Barthélémy-Gérard	Adhésion simple	89
BOISSON	Viviane	Créa-déco	68
BOURREL	Fernand	Danse de Salon	17
BOURREL	Patricia	Danse de Salon	18
BOUSQUET	Nicole	Andalousie	62
CALLAIS	Marie	Athletic-Club	8
CARON	Martine	Restaurant / Aquarelle / Athlétic / Aquagym	4
CATENA	Nadine	Athletic-Club	28
CHAIGNON-TRIAS	Christiane	Danse Salsa	90
CLARETO	Nicole	Randonnée Pédestre	10
CLARETO	Pierre	Randonnée Pédestre	11
CLAUSTRE	Marie-Anne	Restaurant /Scrabble/ Jeux de mémoire	47
CLAUSTRE	Noël	Restaurant	48
CRUZEL	Annie	Découverte du patrimoine / Randonnée Pédestre	66
CRUZEL	Jean	Découverte du patrimoine	67
DAMAS	Jean-Marie	Découverte du Patrimoine / Lecture / Rando Pédestre	14
DAMAS	Aline	Découverte du Patrimoine / Scrabble	41
DELMAS	Danielle	Découverte du Patrimoine	63
DELMAS	René	Découverte du Patrimoine	64
DELOUPY	Lucie	Sympathisant	72
DELOUPY	Suzanne	Sympathisant	71
DUGUEYT	Catherine	Lézi Philo	81
ESTEBANEZ	Lucie	Découverte du Patrimoine	24
ESTEBANEZ	Patrick	Découverte du Patrimoine	23
EVELLIER	Joris	Tennis de Table	59
FABRY	Roger	Découverte du Patrimoine	49
FAGNONI	Anne-Marie	Restaurant	25
FAURE	Éric	Restaurant / Athlétic-Club	5
FERRERES	Christine	Athlétic-Club	21
FERRUCCI	Mylène	Lézi philo	34
FOURCROY	Gaëtan	Tennis de Table	74
FOURCROY-MALFOY	Violette	Tennis de Table	75
GARCIA	Bernard	Lézi Philo	7
GEFFROY	Roger	Adhésion simple	87
GOUT	Josiane	Athlétic-Club	76
GRACIA	Cédric	Athlétic-Club	77
GRACIA	Emmanuelle	Adhésion simple	78
GRACIA	Noa	Adhésion simple	79
GRACIA	Tom	Athlétic-Club	80
HATTON	Daniel	Tennis de Table / Athlétic-Club	9
KIDD	Nadine	Restaurant / Athlétic-Club	86
LAURENT	Michel	Restaurant	32
LECOMTE	Joël	Découverte du Patrimoine/ Belote / Tarot	82
LECOMTE	Lucette	Découverte du Patrimoine / Belote / Tarot	83
LOUIN	Véronique	Sympathisant	33
MADAULE	Denise	Anglais	70
MAZET	René	Restaurant	22
MERCIER	Didier	Belote / Tarot	2
MERCIER	Martine	Anglais / Belote / Tarot / Théâtre Art-Scéniq	1
MOHR-REVEL	Jacqueline	Athlétic-Club	27
MOSSO	Ghislaine	Randonnée Pédestre	65
NASTORG	Christiane	Sympathisant	16
PAUBLANT	Delphine	Danse Modern'jazz	54
PERCIE DU SERT	Sarah	Patrimoine / Théâtre Art-Scéniq / Lecture / Tennis de Table/ Yoga	52
PERCIE DU SERT	Thierry	Œnologie	53
PEREZ	Francine	Patrimoine / Randonnée Montagne / Athlétic-Club	26
PÉRILLOU	Florence	Athlétic-Club	54
PÉRILLOU	Jean	Pâtisserie / Théâtre Art-Scéniq / Athlétic-Club / Lecture	55
PERO	Jacques-Didier	Restaurant	36

TABLEAU VOTANTS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

Nom	Prénom	Activités	N° Vote
PINTEAUX	Bernadette	Patchwork	38
PINTEAUX	Jacky	Bridge	37
POINCIN	Fabienne	Randonnée Pédestre / Lecture	19
POINCIN	Serge	Randonnée Pédestre / Dessin / Peinture	61
POURSINE	Isabelle	Restaurant / Tennis de Table/ Athlétic-Club	30
POURSINE	Jean-Marc	Restaurant / Tennis de Table	29
POURSINE	Morgane	Tennis de Table	31
PUBLICOLA	Marie-Claude	Scrabble	46
PUIG	Francine	Découverte du Patrimoine	84
PUIG	Marion	Restaurant / Dessin / Peinture	44
PUIG	Raymond	Restaurant / Bridge	45
QUINTANE	Alain	Art scéniq	85
REVERDY	Marc	Théâtre compagnie Tilleul	51
RODOVSKI	Jeanne	Espace Jeune / Tennis de Table	39
RODOVSKI	Nicolas	Restaurant	40
SAINTE-COLOMBE	Marjorie	Sympathisante	13
SALETTE	Jean-Pierre	Mémoire Lézignanaise	50
SANS	Catherine	Restaurant / Athlétic-Club	43
SANS	Julien	Restaurant	3
SOUCAILLE	Marcelle	Adhésion simple	15
SOUPRAYENMESTRY	Léonie	Gym Artistique	60
THEALLER	Bertrand	Belote/Tarot / Brigde / Athletic-Club / Randonnée Pédestre / Lézi philo	20
THEALLER	Marilyne	Patchwork / Anglais / Restaurant	69
TOULOUZE	Marie-Thérèse	Bridge / Lézi philo / Restaurant	35
VAISSIERE	Martine	Découverte du Patrimoine	6
VALETTE	Marie-Claire	Sympathisante	56
VALETTE	Max	Théâtre compagnie Tilleul	57
VIE	Paul	Randonnée Pédestre	12
VILLELLAS	Fabienne	Restaurant	58